

*République française*  
*Département de la Loire*  
*Arrondissement : ROANNE*  
**COMMUNE DE JURE**

**Séance du mercredi 21 septembre 2022**

Date de la convocation: 15/09/2022

**Membres en exercice :** 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

**Présents :** 7

**Votants :** 7

**Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLINOT, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Romain CHABRE

**Représentés :**

**Excusés :** William GEORGES, Delphine FORISSIER, Gérard PEREZ

**Absents :** Françoise SAPIN

**Secrétaire de séance :** Romain CHABRE

**DE\_20220921\_05**  
**Secours d'Urgence**

Monsieur le Maire explique que des habitants de la Commune de Juré ont accueilli deux familles ukrainiennes. Les enfants allaient à l'école primaire de Saint Just en Chevalet. Une famille est désormais bien implantée sur la Commune et une famille (une mère et son fils) ont préféré rejoindre d'autres Ukrainiens déplacés et installés en Allemagne. Les enfants bénéficiaient de la cantine scolaire.

Nous avons reçu un titre de la Commune de Saint Just en Chevalet correspondant au prix des repas de la cantine pris par l'enfant qui a quitté le territoire français. En dehors du fait que ce titre a été émis sans autorisation de notre Commune, il conviendrait, cependant, pour régulariser la situation, d'envisager que notre CCAS, si le Conseil l'accepte, prenne en charge ce titre d'un montant de 15,90€ sur l'article «secours d'urgence».

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :**

- **S'ETONNE** de la procédure de facturation de la Commune de Saint-Just-en-Chevalet;
- **ACCEPTÉ** de prendre en charge le titre cantine de l'enfant Vitalij pour un montant de 15,90€
- **DECIDE D'IMPUTER** sur le compte secours d'urgence le montant de 15.90€ qui sera versé à la Commune de Saint-Just-en-Chevalet.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Le Maire, Patrice ESPINASSE

 